

# CDC DES PAYS DE L'AIGLE

*Assainissement collectif : Régie*

## Rapport annuel sur le *Prix* et la *Qualité* du *Service* public de l'assainissement collectif

### Exercice 2020



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

# Table des matières

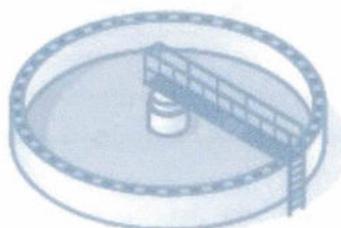
CDC DES PAYS DE L'AIGLE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE LES CHIFFRES CLES 2020.....	2
1. Présentation du document .....	3
2. Caractérisation technique du service .....	4
2.1. Présentation du territoire desservi .....	4
2.2. Mode de gestion du service .....	5
2.3. Nombre d'abonnés et estimation de la population desservie (D201.0) .....	5
2.4. Volumes facturés .....	6
2.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	7
2.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
2.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	9
2.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	24
1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	24
1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	25
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	26
3.1. Modalités de tarification.....	26
3.2. Recettes .....	29
4. Indicateurs de performance .....	29
4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	29
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	29
4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	31
4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	32
4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	33
4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	33
5. Financement des investissements.....	35
5.1. Montants financiers.....	35
5.2. Etat de la dette du service .....	35
5.3. Amortissements .....	35
5.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux, projets à l'étude et montants prévisionnels des travaux .....	36
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	36
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	36
7. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	37
GLOSSAIRE.....	37
NOTES DES AGENCES DE L'EAU.....	38

**CDC DES PAYS DE L'AIGLE**  
**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE**  
**LES CHIFFRES CLES 2020**

**20 569.71 € de travaux  
d'investissement et  
d'étude**



**2 635 abonnés**



**15 stations  
d'épuration**



**199 804 m<sup>3</sup> facturés  
aux usagers**



**Service Régie :**  
**1,96 €/m<sup>3</sup>**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour**  
**120 m<sup>3</sup>\***

**1 mode de gestion :**  
**régie avec prestation de**  
**services**

\*Tarif applicable pour les habitants de Moulins la Marche, qui représentent le plus grand nombre d'abonnés du territoire (régie).

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

# 1. Présentation du document

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou Présidents d'établissement public de coopération intercommunale doivent présenter, annuellement, à leur assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) (au plus tard pour le 30 septembre de l'année N+1).

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 2 décembre 2013, précise les indicateurs qui doivent figurer obligatoirement dans le RPQS d'assainissement.

Ces informations sont rassemblées dans une banque de données au niveau national, le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), pour les mettre à disposition des intéressés et du grand public. Elles sont disponibles sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le rapport ci-après présente ces différents indicateurs.

Indicateurs pertinents pour le rapport annuel :

Les informations et indicateurs réclamés par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des 3 compétences définies par la circulaire n° 12/DE du 28/04/2008 prise pour l'application du décret :

collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

**Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.** Les informations restantes sont considérées comme pertinentes pour une bonne gestion du service, mais ne présentent pas de caractère obligatoire.

## 2. Caractérisation technique du service

### 2.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CDC DES PAYS DE L'AIGLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Ferté-en-Ouche, Les Aspres, Moulins-la-Marche, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Hilaire-sur-Risle, Saint-Martin-d'Écublei

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : ...
  - Bonsmoulins 20/01/2016
  - Chandai 19/05/2003
  - Irai 02/10/2015
  - La Ferté En Ouche
    - Glos La Ferrière 19/09/2002
    - Gauville 07/02/2004
    - Heugon 10/12/2004
    - La Ferté Fresnel 04/01/2005
    - Monnai 18/01/2005
    - Villers en Ouche 14/12/2004
  - Les Aspres 02/08/2006
  - Moulins la Marche 09/12/2004
  - Saint Evroult Notre Dame du Bois 04/04/2003
  - Saint martin d'Ecublei 13/05/2003

\* Approbation en assemblée délibérante

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 15/04/2021...  Non

## 2.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestation de service avec la SAUR pour les communes de :

- Bonsmoulins
- Chandai
- Irai
- La Ferté-en-Ouche
- Les Aspres
- Moulins-la-Marche
- Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois
- Saint-Martin-d'Ecublei

Le service est exploité en régie à autonomie financière pour les communes de Crulai et Saint-Hilaire-Sur-Rille.

## 2.3. Nombre d'abonnés et estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 170 habitants au 31/12/2020 (5 206 au 31/12/2019).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 635 abonnés au 31/12/2020 (2 575 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Année	Nombre d'abonnés (boîtes de branchement)	Nombre d'habitants/logement	Estimation du nombre d'abonnés desservis	Nombre d'abonnés Potentiels (zonage d'assainissement)
Bonsmoulins	2019	52	2,24	116	
	2020	52	2,24	116	
Chandai	2019	281	2,19	615	
	2020	310	2,20	682	
Crulai	2019	245	2,08	510	
	2020	275	2,06	567	
Irai	2019	70	2,23	156	
	2020	76	2,23	169	
La Ferté-en-Ouche	2019	832	2,05	1706	
	2020	838	1,89	1584	

Les Aspres	2019	232	1,83	425	
	2020	223	1,81	404	
Moulins-la-Marche	2019	342	1,79	612	
	2020	345	1,77	611	
Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	2019	183	1,71	313	
	2020	179	1,71	306	
Saint-Hilaire-sur-Risle	2019	125	1,99	249	
	2020	127	1,99	253	
Saint-Martin-d'Écublei	2019	213	2,37	505	
	2020	210	2,28	479	
<b>Total</b>	<b>2019</b>	<b>2 575</b>	<b>2,05</b>	<b>5 206</b>	<b>Pas de données</b>
	<b>2020</b>	<b>2635</b>	<b>2,02</b>	<b>5170</b>	<b>Pas de données</b>

\* Ratio calculé à partir des données INSEE 2017 (population/nombre de logements hors résidences secondaires)

Pas de données précises concernant le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,23 abonnés/km au 31/12/2020. (39,31 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,96 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,02 habitants/abonné au 31/12/2019).

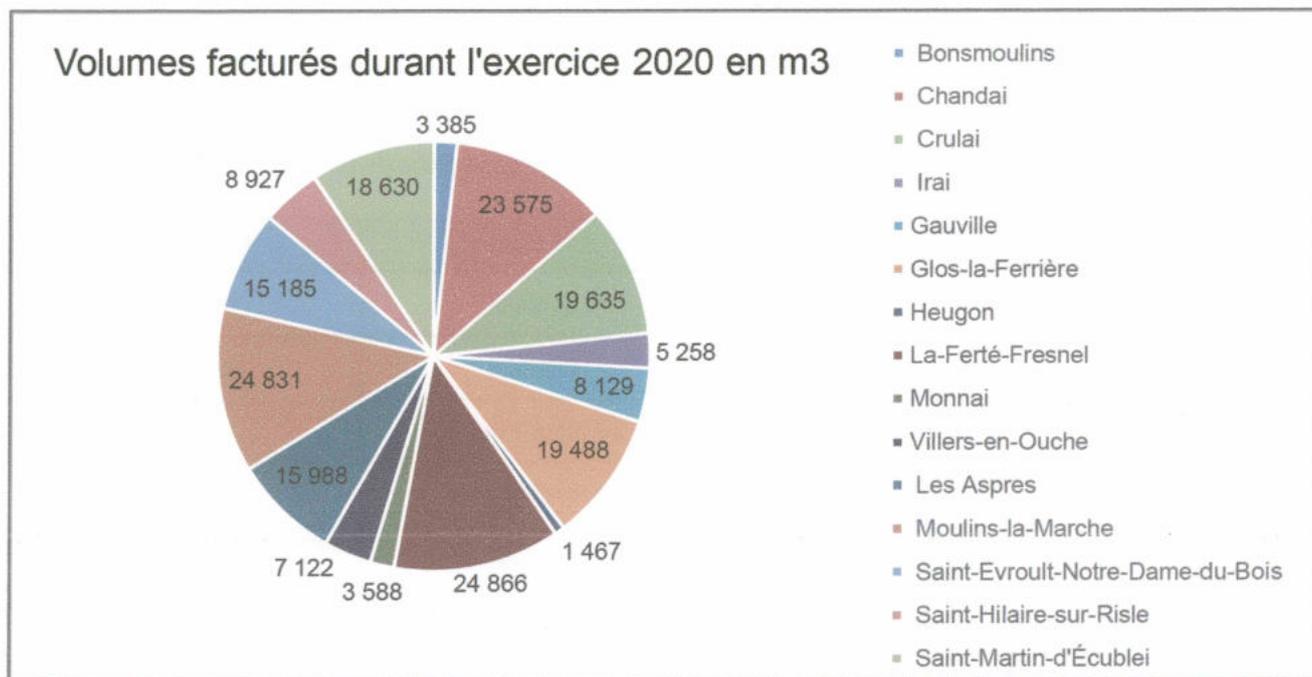
## 2.4. Volumes facturés



Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Bonsmoulins	3 804	3 385	-11,0%
Chandai	21 820	23 575	8,0%
Crulai	19 649	19 365	-1,4%
Irai	6 828	5 258	-23,0%
La Ferté-en-Ouche dont:	56 100	64 660	15,3%
- Gauville	7 442	8 129	9,2%
- Glos-la-Ferrière	15 909	19 488	22,5%
- Heugon	1 331	1 467	10,2%
- La-Ferté-Fresnel	21 422	24 866	16,1%
- Monnai	3 551	3 588	1,0%
- Villers-en-Ouche	6 445	7 122	10,5%
Les Aspres	14 474	15 988	10,5%
Moulins-la-Marche	24 808	24 831	0,1%
Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	10 709	15 185	41,8%
Saint-Hilaire-sur-Risle	8 012	8 927	11,4%
Saint-Martin-d'Écublei	20 812	18 630	-10,5%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>187 016</b>	<b>199 804</b>	<b>6,8%</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 2.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

## 2.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 65,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 65,5 km (65,5 km au 31/12/2019).

COMMUNES	Linéaire réseau EU en km
Gauville	3,23
Glos-la-Ferrière	4,186
Heugon	1,86
La Ferté-Fresnel	6,605
Monnai	1,66
Villers-en-Ouche	3
Les Aspres	6,6
Bonsmoulins	1,85
Chandai	7,488
Crulai	7,4

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Irai	1,28
Moulins-la-Marche	5,3
St-Evroult-ND-du-Bois	4,45
St-Hilaire-sur-Risle	3,33
St-Martin-d'Ecublei	7,26

12 ouvrages permettent le déversement d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Commune	Commentaires
Trop-plein (A2)	Dégrilleur entrée station	Chandai	Non équipé-
Trop-plein	Trop-plein suspecté PR ETANG	Chandai	Non équipé-
Trop-plein (A2)	Poste entrée station	La Ferté Fresnel	Non équipé
Trop-plein	Poste de relevage du bourg ou réseau	La Ferté Fresnel	Non équipé
Trop-plein (A2)	Poste principal bourg	Heugon	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)	Poste entrée station	Irai	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)°	Regard amont station	Moulins-la-Marche	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)	Poste principal station	St-Evroult-ND-du-Bois	Non équipé-
By-pass (A2)	Dégrilleur entrée station	St-Hilaire-sur-Risle	Non équipé-
Trop-plein	Poste de relevage Boni	Saint Martin d'Ecublei	Non équipé
Trop-plein	Trop-plein suspecté amont STEP	Saint Martin d'Ecublei	Non localisé
Trop-plein	Trop-plein suspecté PR du Bourg	Les Aspres	Non localisé

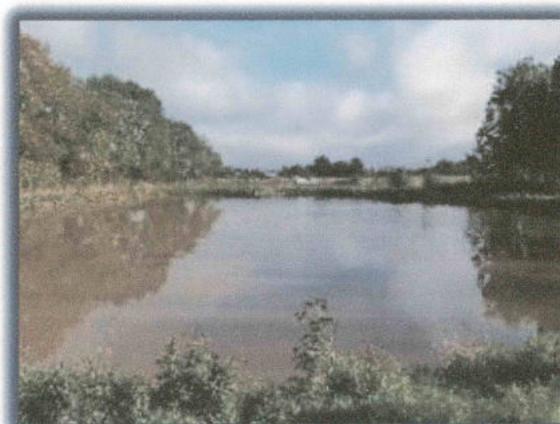
# Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : Station d'épuration de Gauville**  
Code Sandre de la station : 036118401000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		31/12/1991											
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		300											
Nombre d'abonnés raccordés		109											
Nombre d'habitants raccordés		206											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		45											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau du Val Coullé									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/10/2020		OUI		5	99.3	97	95.4	91	93.9	15.9	89.1	4.56	80.6
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO <sub>5</sub> : réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°2 : Station d'épuration de Glos la Ferrière**  
Code Sandre de la station : 036119101000

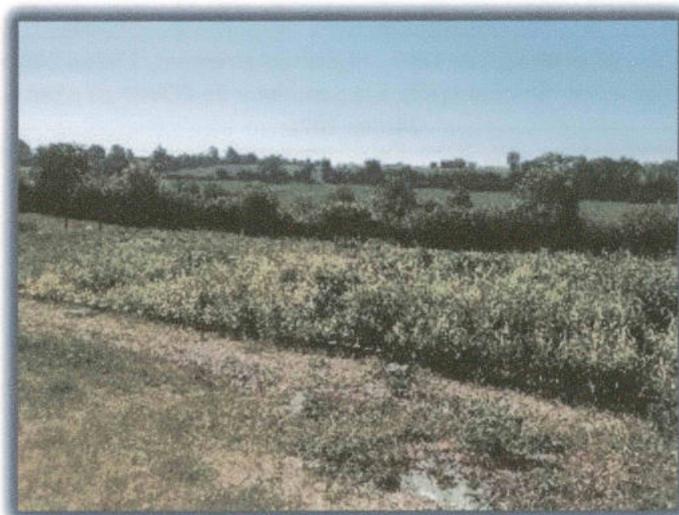
Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1981									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		600									
Nombre d'abonnés raccordés		209									
Nombre d'habitants raccordés		395									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 15/01/1981 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Val Logé							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		30				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NTK		10				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/03/2019	NON	19	95	133	89	150	68	35.1	66	2.77	74
<b>Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans. Suite au confinement lié à la pandémie de COVID-19, le bilan 24h n'a pu être réalisé en 2020.</b>											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°3 : Station d'épuration de Heugon**  
Code Sandre de la station : 036120501000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux											
Date de mise en service		15/09/2014											
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		160											
Nombre d'abonnés raccordés		35											
Nombre d'habitants raccordés		66											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		24											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Fossé									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO5: réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.</b>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°4 : Station d'épuration de La Ferté Fresnel**  
Code Sandre de la station : 036116702000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service	31/12/1993										
Commune d'implantation	La Ferté-en-Ouche (61167)										
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000										
Nombre d'abonnés raccordés	324										
Nombre d'habitants raccordés	612										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 10/02/1994 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	fossé vers La Charentonne									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2019	OUI	7	97	38	95	13	97	9.7	87	2.1	77
<b>Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans. Les nombreux dysfonctionnements et les confinements liés à la pandémie de COVID-19 n'ont pas permis de réaliser le bilan 24h en 2020.</b>											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°5 : Station d'épuration de Monnai**  
Code Sandre de la station : 036128201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques Biologiques									
Date de mise en service		2011									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		170									
Nombre d'abonnés raccordés		52									
Nombre d'habitants raccordés		98									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		30									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Fossé							
		Nom du milieu récepteur		Fossé agricole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/06/2020	OUI	4	98.7	85	88.3	6	97	5.6	95.6	0.4	96.3
Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO5: réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°6 : Station d'épuration de Villers en Ouche**  
Code Sandre de la station : 036150601000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre à sable										
Date de mise en service			31/12/1996										
Commune d'implantation			La Ferté-en-Ouche (61167)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300										
Nombre d'abonnés raccordés			109										
Nombre d'habitants raccordés			206										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			45										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol							
			Nom du milieu récepteur			drainage agricole Villers-en-Ouche							
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>			35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/10/2020		OUI		22	92	103	84	16	87	75.7	34	11.5	3
<p align="center"><b>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.</b> <b>Etant donné l'impossibilité de réaliser une</b></p>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°7 : Station d'épuration des Aspres**  
Code Sandre de la station : 036142201000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1992											
Commune d'implantation		Les Aspres (61422)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>		700											
Nombre d'abonnés raccordés		223											
Nombre d'habitants raccordés		404											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		105											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du 15/01/1992 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		L'iton									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NTK		10				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
09/07/2020	OUI	4	98.7	34	95.8	15	95	4.4	96	3.99	60.9		
<b>Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans.</b>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°8 : STEP de Bonsmoulins**  
Code Sandre de la station : 036105301000

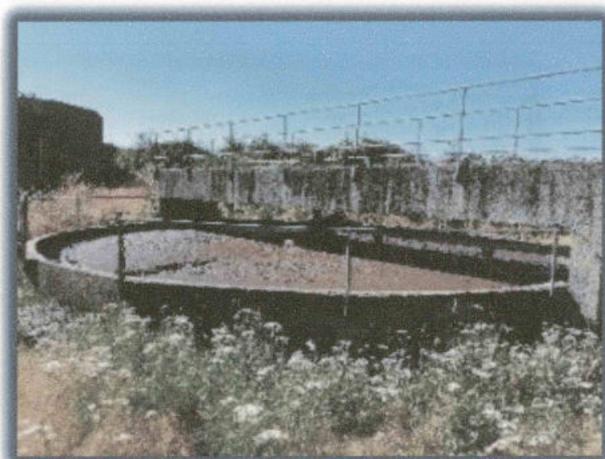
Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques										
Date de mise en service	30/04/2010										
Commune d'implantation	Bonsmoulins (61053)										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	170										
Nombre d'abonnés raccordés	52										
Nombre d'habitants raccordés	116										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	25.5										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	L'Iton									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO <sub>5</sub> : réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°9 : Station d'épuration de Chandai**  
Code Sandre de la station : 036109201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1989									
Commune d'implantation		Chandai (61092)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		700									
Nombre d'abonnés raccordés		310									
Nombre d'habitants raccordés		682									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 16/09/1988 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Iton							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NTK		40			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/05/2019	<b>NON</b>	16	95	172	81	120	64.7	12.3	89.1	12.7	-15.5
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO <sub>5</sub> : réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans.											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°10 : Station d'épuration de Crulai**  
Code Sandre de la station : 036114001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1989									
Commune d'implantation		Crulai (61140)									
Lieu-dit		Les Ecluses									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500									
Nombre d'abonnés raccordés		275									
Nombre d'habitants raccordés		567									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du 08/12/1988 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Iton							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/10/2020	OUI	15	94	90	87	68	68	33.5	80	8.86	31
<b>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.</b>											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°11 : Station d'épuration d'Irai**  
Code Sandre de la station : 036120801000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux											
Date de mise en service		31/12/1999											
Commune d'implantation		Irai (61208)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>		250											
Nombre d'abonnés raccordés		76											
Nombre d'habitants raccordés		169											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		30 (temps sec, nappe basse) / 61 (temps de pluie, nappe haute)											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/09/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		l'Avre									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/09/2019		OUI		7	99	61	98	14	99.4	13.9	91	11.5	47
<b>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement (selon le récépissé de déclaration), 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans. Visite réalisée en 2020 à la place d'un bilan.</b>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°12 : Station d'épuration de Moulins la Marche 2017**  
Code Sandre de la station : 0461297S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues Activées en Aération Prolongée											
Date de mise en service		Août 2017											
Commune d'implantation		Moulins-la-Marche (61297)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		900											
Nombre d'abonnés raccordés		345											
Nombre d'habitants raccordés		611											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		134.2											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/06/2015 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Sarthe									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		20				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL		13 (étiage) sinon 15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8 (étiage) sinon 10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1 (étiage) sinon 2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/06/2020	OUI	4	97.5	28	94.9	10	96.2	3.51	91.8	3	93	0.7	86.6
12/11/2019	OUI	3	98.8	23	97.3	3.8	99	9.91	87.6	1.8	97.8	0.93	88.6
<b>Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement (selon le récépissé de déclaration), 2 bilans 24h sont à réaliser tous les ans.</b>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°13 : Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois**  
Code Sandre de la station : 036138601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service	31/12/1978										
Commune d'implantation	Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (61386)										
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	400										
Nombre d'abonnés raccordés	179										
Nombre d'habitants raccordés	306										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	60										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 19/12/1977 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans. Le bilan n'a pu être réalisé en 2020 étant donné les dysfonctionnements sur la station et les confinements liés à la pandémie de COVID-19.(dernier bilan en septembre 2018).</b>											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°14 : STEP de Saint Hilaire sur Risle**  
Code Sandre de la station : 036140601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		15/10/2011									
Commune d'implantation		Saint-Hilaire-sur-Risle (61406)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		350									
Nombre d'abonnés raccordés		127									
Nombre d'habitants raccordés		253									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/09/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	Saint Hilaire sur Risle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
DCO	175	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
MES	45	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
NGL	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	45	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	7	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/10/2020	NON	7	98	83	91	32	94	6.5	93	8.2	20
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO <sub>5</sub> ; réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.											



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**STEU N°15 : Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei**  
Code Sandre de la station : 036142301000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1991											
Commune d'implantation		Saint-Martin-d'Ecublei (61423)											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500											
Nombre d'abonnés raccordés		210											
Nombre d'habitants raccordés		479											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Risle									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/09/2020		OUI		4	99	57	96	11	99	7.9	93	4.82	67
<p align="center"><b>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO<sub>5</sub>: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans (dernier bilan en octobre 2018).</b></p>													



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

## 2.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Crulai (Code Sandre : 036114001000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Heugon (Code Sandre : 036120501000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de La Ferté Fresnel (Code Sandre : 036116702000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration des Aspres (Code Sandre : 036142201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Gauville (Code Sandre : 036118401000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Glos la Ferrière (Code Sandre : 036119101000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration d'Irai (Code Sandre : 036120801000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Monnai (Code Sandre : 036128201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Villers en Ouche (Code Sandre : 036150601000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Moulins la Marche (Code Sandre : 046129750002)	9,5	9,82
Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois (Code Sandre : 036138601000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Chandai (Code Sandre : 036109201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei (Code Sandre : 036142301000)	Pas d'information	Pas d'information
STEP de Bonsmoulins (Code Sandre : 036105301000)	Non concerné	Non concerné
STEP de Saint Hilaire sur Risle (Code Sandre : 036140601000)	Pas d'information	Pas d'information
<b>Total des boues produites</b>		<b>9,82</b>

Commentaires : les volumes de boues produites correspondent aux volumes de boues envoyés sur les filières de gestion des boues des stations (silos, lits de séchage plantés de roseaux).

Les quantités de boues produites ne sont pour le moment pas estimées, excepté pour la station de Moulins La Marche équipée d'un débitmètre électromagnétique.

Les stations non concernées par les production de boues sont celles disposant d'une filière de stockage (lagunage et filtres plantés de roseaux).

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Crulai (Code Sandre : 036114001000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Heugon (Code Sandre : 036120501000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de La Ferté Fresnel (Code Sandre : 036116702000)	5.3	4.05
Station d'épuration des Aspres (Code Sandre : 036142201000)	4.6	1.56
Station d'épuration de Gauville (Code Sandre : 036118401000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Glos la Ferrière (Code Sandre : 036119101000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration d'Irai (Code Sandre : 036120801000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Monnai (Code Sandre : 036128201000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Villers en Ouche (Code Sandre : 036150601000)	Pas de curage	1.4
Station d'épuration de Moulins la Marche 2017 (Code Sandre : 046129750002)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois (Code Sandre : 036138601000)	8	3.67
Station d'épuration de Chandai (Code Sandre : 036109201000)	2.48	1.4
Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei (Code Sandre : 036142301000)	3.76	1.66
STEP de Bonsmoulins (Code Sandre : 036105301000)	Pas de curage	0.9
STEP de Saint Hilaire sur Risle (Code Sandre : 036140601000)	Pas de curage	2.09
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>24.14</b>	<b>16.73</b>

Commentaires : les volumes de boues évacuées correspondent aux volumes de boues évacués de la station, et concerne principalement les curages de silos, fosses toutes eaux ou décanteurs.

Les stations non concernées par les évacuations de boues sont celles disposant d'une filière de stockage (lits de séchage, lagunage et filtres plantés de roseaux) hormis lors du curage.

En raison de l'interdiction d'épandage liée à la pandémie de COVID-19, les boues de toutes les stations du territoire de la CDC ont été envoyées pour retraitement vers la station de Saint-Sulpice-Sur-Risle.

### 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 3.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

	PFB*	PFAC**
La Ferté-Fresnel	1 000 €	--
Gauville	1 000 €	--
Glos-La-Ferrière	--	2 000 €
Heugon	600 €	900 €
Monnai	--	2 100 €
Villers-En-Ouche	305 €	--
Les Aspres	155 €	1 070 €
Bonsmoulins	300 €	4 300 €
Chandai	800 €	800 €
Crulai	--	--
Irai	300 €	1 200 €
Moulins-La-Marche	--	--
St-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois	--	--
Saint-Hilaire-Sur-Risle	1 000 € ou frais réels	--
Saint-Martin-D'Ecublei	--	--

\*Participation aux Frais de Branchement

\*\*Participation Financière à l'Assainissement Collectif

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

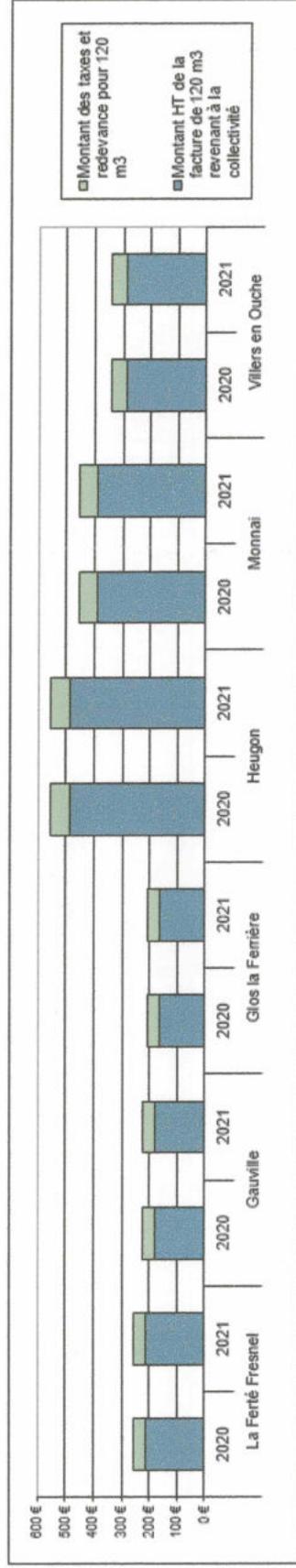
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

Il n'y a pas eu de modification de la tarification de l'assainissement pour l'année 2021.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont les suivants :

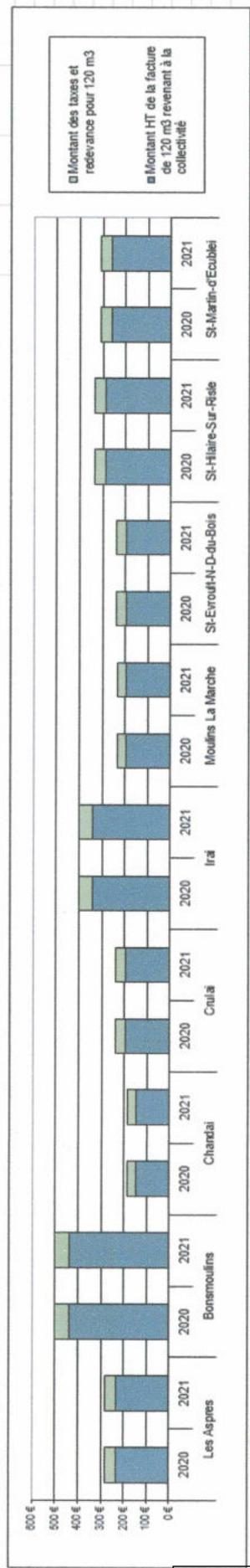
Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

	La Ferté Fresnel		Gauville		Glos la Ferrière		Heugon		Monnai		Villers en Ouche	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Au 1 <sup>er</sup> janvier												
Part de la collectivité												
Part fixe annuelle HT	71,41 €	71,41 €	66,09 €	66,09 €	60,00 €	60,00 €	110,00 €	110,00 €	120,00 €	120,00 €	99,09 €	99,09 €
Part variable annuelle HT	1,1650 €	1,1650 €	0,9412 €	0,9412 €	0,8650 €	0,8650 €	3,1150 €	3,1150 €	2,2450 €	2,2450 €	1,5650 €	1,5650 €
collectivité	1,3150 €	1,3150 €	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
% de la part fixe d'une facture de 120 m <sup>3</sup>	211,21 €	211,21 €	179,03 €	179,03 €	163,80 €	163,80 €	483,80 €	483,80 €	389,40 €	389,40 €	286,89 €	286,89 €
	33,8%	33,8%	36,9%	36,9%	36,6%	36,6%	22,7%	22,7%	30,8%	30,8%	34,5%	34,5%
Taxes et redevances												
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) au m <sup>3</sup>	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €
réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €
01/01/2014)	23,34 €	23,34 €	20,12 €	20,12 €	18,60 €	18,60 €	50,60 €	50,60 €	41,16 €	41,16 €	30,91 €	30,91 €
Montant des taxes et redevance pour 120 m <sup>3</sup>	45,54 €	45,54 €	42,32 €	42,32 €	40,80 €	40,80 €	72,80 €	72,80 €	63,36 €	63,36 €	53,11 €	53,11 €
<b>MONTANT TOTAL TTC D'UNE FACTURE DE 120 m<sup>3</sup></b>	<b>256,75 €</b>	<b>256,75 €</b>	<b>221,36 €</b>	<b>221,36 €</b>	<b>204,60 €</b>	<b>204,60 €</b>	<b>556,60 €</b>	<b>556,60 €</b>	<b>452,76 €</b>	<b>452,76 €</b>	<b>340,00 €</b>	<b>340,00 €</b>
<b>PRIX TTC AU m<sup>3</sup></b>	<b>2,14 €</b>	<b>2,14 €</b>	<b>1,84 €</b>	<b>1,84 €</b>	<b>1,71 €</b>	<b>1,71 €</b>	<b>4,64 €</b>	<b>4,64 €</b>	<b>3,77 €</b>	<b>3,77 €</b>	<b>2,83 €</b>	<b>2,83 €</b>



L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

	Les Aspres		Bonsmoulins		Chandai		Cruilai		Iral		Moulins La Marche		St-Evroult-N-D-du-Bois		St-Hilaire-Sur-Risle		St-Martin-d'Ecublief	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<b>Part de la collectivité</b>																		
Part fixe annuelle HT	70,00 €	70,00 €	87,00 €	58,72 €	58,72 €	60,00 €	76,22 €	76,22 €	72,50 €	72,50 €	67,00 €	67,00 €	94,79 €	94,79 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Part variable annuelle HT	1,3650 €	2,9150 €	2,9150 €	0,7248 €	0,7248 €	1,1150 €	2,1950 €	2,1950 €	1,0300 €	1,0300 €	1,0650 €	1,0650 €	1,5650 €	1,5650 €	1,6650 €	1,6650 €	1,6650 €	1,6650 €
collectivité	233,80 €	436,80 €	436,80 €	145,70 €	145,70 €	193,80 €	339,62 €	339,62 €	196,10 €	196,10 €	194,80 €	194,80 €	284,99 €	284,99 €	259,80 €	259,80 €	259,80 €	259,80 €
% de la part fixe d'une facture de 120 m <sup>3</sup>	29,9%	29,9%	19,9%	40,3%	40,3%	31,0%	22,4%	22,4%	37,0%	37,0%	34,4%	34,4%	33,3%	33,3%	23,1%	23,1%	23,1%	23,1%
<b>Taxes et redevances</b>																		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) au m <sup>3</sup>	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,150 €	0,150 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0,185 €
réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	18,00 €	18,00 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €
01/01/2014)	25,60 €	25,60 €	45,90 €	16,79 €	16,79 €	21,60 €	36,18 €	36,18 €	21,41 €	21,41 €	21,70 €	21,70 €	30,72 €	30,72 €	28,20 €	28,20 €	28,20 €	28,20 €
Montant des taxes et redevance pour 120 m <sup>3</sup>	47,80 €	47,80 €	68,10 €	38,99 €	38,99 €	43,80 €	58,38 €	58,38 €	39,41 €	39,41 €	43,90 €	43,90 €	52,92 €	52,92 €	50,40 €	50,40 €	50,40 €	50,40 €
<b>MONTANT TOTAL TTC D'UNE FACTURE DE 120 m<sup>3</sup></b>	<b>281,60 €</b>	<b>281,60 €</b>	<b>504,90 €</b>	<b>184,69 €</b>	<b>184,69 €</b>	<b>237,60 €</b>	<b>398,00 €</b>	<b>398,00 €</b>	<b>235,51 €</b>	<b>235,51 €</b>	<b>238,70 €</b>	<b>238,70 €</b>	<b>337,91 €</b>	<b>337,91 €</b>	<b>310,20 €</b>	<b>310,20 €</b>	<b>310,20 €</b>	<b>310,20 €</b>
<b>PRIX TTC AU m<sup>3</sup></b>	<b>2,35 €</b>	<b>2,35 €</b>	<b>4,21 €</b>	<b>1,54 €</b>	<b>1,54 €</b>	<b>1,98 €</b>	<b>3,32 €</b>	<b>3,32 €</b>	<b>1,96 €</b>	<b>1,96 €</b>	<b>1,99 €</b>	<b>1,99 €</b>	<b>2,82 €</b>	<b>2,82 €</b>	<b>2,59 €</b>	<b>2,59 €</b>	<b>2,59 €</b>	<b>2,59 €</b>



\* Assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
 Date de télétransmission : 23/12/2021  
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

## 3.2. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	409 595,70 €	415 473,81 €	+ 1,4 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte	33 693,99 €	36 070,80 €	+ 7,1 %
<b>Total des recettes</b>	<b>443 289,69 €</b>	<b>451 544,61 €</b>	<b>+ 1,9 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 451 544 € (443 289 au 31/12/2019).

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas défini étant donné l'absence d'information précise sur le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

### 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans des réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>37</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2020 (10 pour 2019).

### 4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)(non obligatoire pour les STEP en régie du territoire)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Crulai	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Heugon	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration des Aspres	13.2	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Gauville	16.1	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Glos la Ferrière	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration d'Irai (semi-collectif)	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Monnai	1.62	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Villers en Ouche	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Moulins la Marche	8.95	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Chandai	13.9	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	12.1	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Bonsmoulins	0	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	11.2	Voir DDT	Voir DDT

Commentaire: Données concernant la conformité de la collecte non transmises par les services de l'Etat pour les années 2019 et 2020.

#### 4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) (non obligatoire pour les STEP en régie du territoire)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Crulai	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Heugon	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration des Aspres	13.2	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Gauville	16.1	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Glos la Ferrière	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration d'Irai (semi-collectif)	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Monnai	1.62	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Villers en Ouche	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Moulins la Marche	8.95	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Chandai	13.9	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	12.1	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Bonsmoulins	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	11.2	100%	Voir DDT

Commentaire: Données issues du portail de l'assainissement pour la conformité 2019. Pas de transmission sur la conformité des équipements d'épuration par les services de l'Etat pour l'année 2020.

## 4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) (non obligatoire pour les STEP en régie du territoire)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Crulai	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Heugon	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration des Aspres	13.2	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Gauville	16.1	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Glos la Ferrière	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration d'Irai (semi-collectif)	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Monnai	1.62	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Villers en Ouche	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Moulins la Marche	8.95	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Chandai	13.9	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	12.1	100%	Voir DDT
Station d'épuration de Bonsmoulins	0	100%	Voir DDT
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	11.2	100%	Voir DDT

Commentaire: Données issues du portail de l'assainissement pour la conformité 2019. Pas de transmission sur la conformité de la performance des ouvrages d'épuration par les services de l'Etat pour l'année 2020. Pas de bilans 24h réalisés pour les stations de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

## 4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**Station d'épuration de Bonsmoulins :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (12/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.9

**Station d'épuration de La Ferté Fresnel :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (11/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4.05
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4.05

**Station d'épuration des Aspres :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.56

**Station d'épuration de Chandai :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (08 et 09/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.4

**Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (12/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.37
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Valorisation agricole (04/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3.67

**Station d'épuration de Saint Hilaire sur Rille :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (12/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.09
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2.09

**Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (11/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.66
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.66

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

## Station d'épuration de Villers en Ouche :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (09 et 10/2020)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.4

## 5. Financement des investissements

### 5.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	417 161,66 €	20 569,71 €
Montants des subventions en €	17 491,97 €	41 636,00 €-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 5.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 027 388,93 €	971 618,27 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	84 544,07 €	93 769,94 €
	en intérêts	14 462,49 €	14 323,33 €

### 5.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 253 606,18 € en biens et de 113 194,27 € en subventions (286 258,54 € et 109 571,27 € en 2019).

## 5.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux, projets à l'étude et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Dates prévisionnelles	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur d'assainissement	2021-2023	105 000€
Travaux de réhabilitation des réseaux de La Ferté Fresnel	2022	450 000 €
Réhabilitation du réseau de Glos La Ferrière	2022-2023	300 000 €
Réhabilitation de la station d'épuration de Glos La Ferrière	2022-2023	500 000 €
Démantèlement de l'ancienne lagune de Moulins la Marche	2021	50 000 €

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 6.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,0016 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5209	5 170
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	24.14	16.73
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,96	1,96
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Voir DDT	Voir DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Voir DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Voir DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0016	0

## GLOSSAIRE

Pour rappel, les principaux paramètres réglementés dans les rejets de station d'épuration sont :

- ⇒ **la DBO5** (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.
- ⇒ **la DCO** (Demande Chimique en Oxygène) quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.
- ⇒ **les MES** (Matières En Suspension) sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'œil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.
- ⇒ **le Pt** (Phosphore total) entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.
- ⇒ **le pH** est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.
- ⇒ **le NGL** (azote global) est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.
- ⇒ **la concentration en NH<sub>4</sub><sup>+</sup>** (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

# NOTES DES AGENCES DE L'EAU

[www.eau-seine-normandie.fr/actualites/collectivites/note-d-inforamtion-des-maires-2021](http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/collectivites/note-d-inforamtion-des-maires-2021)

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Redevances/Note%20d%27information%20aux%20m>

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211216-2021-12-16-228-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021